

République Française  
Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de BRIEY

MAIRIE DE HERSERANGE  
Compte rendu du Conseil du 06 juillet 2020

Convocation du 30 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents** : Mmes TOZZO, PRACUCCI, PRADES, BOUMARA-SACI, FANCELLO, SZALEK, FELTIN (à compter du point N°2), MICHALOT,, RAMUNNI, WETTA, , RUER, MM. DIDELOT, GIARDI, MALLAMACI, ANDREI, HAPPE, CANNONE, VOUAUX, SOTTOCORNA, ERMACORA, LIBERATORE, CLOU, FIDANZA

**Excusés** : MM BOLLE (pouvoir à M.GIARDI), HIMMICHE – Mme FERRY (pouvoir à Mme TOZZO) – Mme MAFFEI (pouvoir à M. CANNONE)

M. ANDREI a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire donne la parole à M. Andréi qui annonce l'ordre du jour de la séance du Conseil.

*1 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/06/2020.*

M. le Maire donne la parole à M. Andréi.

Il propose au conseil l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 22/06/2020**

*2 – Compte administratif et Compte de gestion 2019 – Commune.*

M. le Maire présente aux membres du Conseil le compte administratif 2019 de la Commune pour les sommes ci-après :

Recettes d'investissement :	1 413 079,73 euros
Dépenses d'investissement :	1 183 691,13 euros

<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>+ 229 388,60 euros</b>
------------------------------------	---------------------------

Recettes Restes à réaliser:	95 600,00 euros
Dépenses Restes à réaliser :	226 975,83 euros

<b>Résultat Restes à réaliser :</b>	<b>- 131 375,83 euros</b>
-------------------------------------	---------------------------

Recettes de fonctionnement :	3 592 463,50 euros
Dépenses de fonctionnement :	3 567 427,49 euros

<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>+ 25 036,01 euros</b>
-------------------------------------	--------------------------

Ce compte administratif a été étudié lors du débat d'orientation Budgétaire organisé le 22 juin 2020.  
Le Compte Administratif 2019 est conforme au Compte de Gestion 2019 établi par les services du Trésor Public.

M. le Maire quitte la séance au moment du vote.  
Mlle Tozzo, 1<sup>ère</sup> Adjointe, procède au vote.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019 de la Commune.**

M. le Maire reprend la présidence de séance et est informé du vote unanime du compte administratif 2019.  
Il remercie les membres du Conseil.

### ***3 – Affectation des résultats 2019- Commune.***

M. le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2019 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 25 036,01 €
- un excédent d'investissement de 229 388,60 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats du Compte Administratif 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

- L'excédent d'investissement est repris en recettes d'investissement (article 001) dans le Budget Primitif 2020 soit 229 388,60 €.
- L'excédent de fonctionnement est capitalisé en recettes d'investissement pour 25 036,01 € (article 1068)

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 comme décrite ci-dessus.**

### ***4 – Vote des taux d'imposition 2020.***

Les taux des 3 taxes communales s'établissaient en 2018 comme suit :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 18,14 % |
| - Foncier Bâti      | 10,90 % |
| - Foncier non Bâti  | 19,77 % |

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la durée du mandat.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien des taux des 3 taxes au niveau de ceux déterminés en 2018 comme suit :**

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 18,14 % |
| - Foncier Bâti      | 10,90 % |
| - Foncier non Bâti  | 19,77 % |

### ***5 –Budget Primitif 2020- Commune.***

M. le Maire rappelle que le Budget Primitif 2020 est la plus proche application des objectifs présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en matière de dépenses et de recettes, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Son étude lors du Débat d'Orientation Budgétaire laisse apparaître les points suivants, détaillés dans la note de synthèse et les documents complémentaires à la note) :

**FONCTIONNEMENT** : *Budget total de 3 181 080,45 € (3 212 836,33 € en 2019)*

**Les dépenses :**

3 grands postes :

- Les charges à caractère général, c'est-à-dire les dépenses liées aux besoins générés par nos équipements, toutes natures confondues, représentent 1,214 millions d'€, soit 38,18 % du budget de fonctionnement (contre 38,05 % en 2019). Sur ce chapitre, On note sur ce chapitre l'effort municipal pour maintenir et réguler les dépenses de nos équipements, dans le cadre de notre politique de maîtrise des dépenses (contrats de performance énergétique, ...).
- Les charges de personnel pour un montant de 1,438 millions d'€, soit 45,21 % du budget de fonctionnement, contre 45,98 % en 2019. Sur ce chapitre, on note une baisse liée aux départs de 4 personnes dont 2 non remplacées.
- Les autres charges de gestion courante, correspondant aux cotisations aux organismes de regroupement (Fil Bleu, ...), aux indemnités des élus et les subventions de fonctionnement versées aux associations, représentent 313 000 € soit 9,84 % du budget de fonctionnement (contre 9,54 % en 2019).

L'inscription de charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts réalisés en 2015 (500 000 €) et 2016 (1 000 000 €) et l'emprunt à réaliser pour soutenir l'investissement (rue de Liège) – 450 000 € pour 31 300 €.

**Les recettes :**

Elles proviennent principalement :

- Des produits fiscaux pour 1,451 millions d'€, soit 45,63 % des recettes contre 46,87 % en 2019.
- Des dotations, attributions et compensations de l'Etat pour 1,343 millions d'€, soit 42,25 % des recettes, contre 40,71 % en 2019. On note une Dotation de solidarité rurale à la hausse (+ 30 000 €) et une hausse également des compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation (+ 8000 €).
- Des produits des différents services municipaux pour 171 200 € impactés par le confinement durant lequel les services municipaux n'ont pas été actifs, soit 5,38 % des recettes.
- Des revenus générés par les revenus de notre patrimoine, pour 147 000 €, soit 4,62 % des recettes.

**INVESTISSEMENT** : *Budget total de 1 983 051,18 €*

Sont repris au budget 2020 les restes à réaliser 2019 pour 226 975,83 € en dépenses et 95 600 € en recettes, et l'excédent d'investissement 2019 pour 229 388,60 €.

Les dépenses d'investissement 2098 sont pour l'essentiel imputables aux travaux programmés, validés par le Commission de Travaux qui s'est réunie le 29/06/2020 :

- La rénovation des voiries (chaussées et trottoirs) des rues de Lorraine et de Landrivaux pour 163 800 €
- Le démarrage des travaux portant sur l'installation de la vidéo protection pour 440 000 €
- La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux ANRU (Maîtrise d'œuvre) pour 363 710,89 €
- Maison de Santé : 1<sup>ère</sup> tranche de mise en sécurité incendie de la cage d'escaliers pour 25 000 €
- Le Marché de voirie 2020 pour 50 000 €
- Signalisation pour 25 000 €
- Les CPE (Contrat de Performance Energétique) pour 88 750 €
- L'achat d'un véhicule 3 000€ (fin de location)

- Travaux de sécurité de la forêt communale pour 15 000 €.
- Matériel Informatique et installation d'un système sono et vidéo en salle du conseil pour 35 700 €
- Diverses interventions dans les bâtiments : défibrillateurs pour 6 000 €, alarme au collège pour 3 500 € - aménagement de la 4<sup>ème</sup> classe de l'école Michaël Pellegrini (ouverture de classe en sept 2020 pour 5 000 € - Raccordement au réseau de gaz du Foyer de Landrivaux et du collège pour 6 200 €
- Remplacement de fenêtres dans logements communaux pour 7 000 € - chat d'un cinémomètre pour 7 000 €.
- Agencement du cimetière avec 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'installation de mains courantes pour 4 000 € et de portails pour 19 000 €.
- Mise en place d'un dispositif de réduction acoustique à l'Espace Loisirs Enfance pour 13 000 €.

Les opérations programmées en dépenses seront rendues possibles par :

- La capitalisation totale de l'excédent de fonctionnement 2019 pour 25 036,01 €, afin de soutenir l'investissement et les entreprises.
- Les ventes prévisionnelles (Victor Hugo, Centre Louis Lumière, Foyer de Landrivaux pour 300 000 €
- La réalisation d'un emprunt de 450 000 € pour financer les travaux de vidéo-protection
- Les subventions sur opérations (NPNRU et rues de Landrivaux et de Lorraine) pour 275 500 €
- Le FCTVA pour 95 219,63 €
- La reprise de l'excédent d'investissement 2019 pour 229 388,60 €

M. le Maire précise que ce budget a été travaillé en tenant compte de la crise sanitaire actuelle et de la période de confinement.

Il est joint au présent compte-rendu la présentation du budget projeté lors de la séance (document powerpoint).

M. Ermacora s'interroge sur les dépenses liées à la Police Municipale, tant en fonctionnement qu'en investissement (acquisition d'un cinémomètre), qui relèvent de la compétence de l'Etat.

M. le Maire précise que la mission première de la police municipale est d'intervenir dans le cadre de la prévention, et qu'il faut également lui donner les moyens de la répression, dans la mesure où elle a besoin de se défendre (armement), mais également de vérifier les dispositions de circulation décidées (limitation à 30 sur toute la ville). La décision de création de la police municipale a été prise en 2013 par le Conseil Municipal, et l'évolution des actions en matière de prévention montrent le besoin d'équipements de ce service (vidéoprotection, armement, mesures de contrôle de vitesse, ...).

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 de la Commune.**

## *6 – Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).*

M. le Maire donne la parole à Mme Pracucci.

Elle informe le Conseil qu'il convient de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette CCID se compose :

- Du Maire qui la préside,
- De 8 commissions titulaires et 8 commissaires suppléants.

Afin que la DGPF (Direction Générale des Finances Publiques) désigne les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants, il convient de présenter une liste double (soit 16 titulaires et 16 suppléants), avec des représentants élus (8 titulaires et 8 suppléants) des contribuables des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises). 2 titulaires et 2 suppléants doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la Commune.

Il est proposé au Conseil de désigner les 16 commissaires titulaires et les 16 commissaires suppléants à soumettre à la DGFP pour l'établissement de la commission communale des impôts directs composée de 8 titulaires et 8 suppléants.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la désignation des représentants à déterminer par la DGFP ci-dessous :

<b>VILLE DE HERSERANGE - CCID - Proposition de membres Titulaires</b>								
N°	Nom	Prénom	Date de Naissance	Profession	Adresse du domicile du Commissaire	Nature des impôts dont le commissaire est redevable dans la		
						Taxe d'habitation	Taxe foncière	Contribution foncière
1	PRACUCCI	Dominique	23/07/1962	assistante administrative	70 rue de Paris	X	X	
2	ANDREI	Yves	16/08/1978	Boucher	44 rue de Liège	X	X	
3	GIARDI	Frédéric	10/04/1975	Electricien	4 impasse du Bois de Ché	X	X	
4	VOUAUX	Joa-Phil	01/09/1952	Retraité	14 avenue de la Concorde	X	X	
5	TOZZO	Ghislaine	22/02/1952	Retraitée	42 rue de Paris	X	X	
6	MALLAMACI	Frédéric	04/01/1969	Employé bancaire	2c allée des Chalets	X	X	
7	CLOU	Jean-Luc	23/08/1974	Pensionné	2, rue du Pant Saint Juler	X	X	
8	FANCELLO	Pierrette	27/01/1958	assistante administrative	22 rue de Maulaine	X	X	
9	KETFI	Abdella	07/08/1965	Electricien	89 rue Florentin Troazan	X	X	
10	CONTI	Aurèle	18/09/1949	Médecin en retraite	1 Rue Saint Elai	X	X	X
11	BENTI	Serge	29/01/1952	Retraité	67 Avenue d'Huart	X	X	
12	VOJETTA	Jackie	05/04/1958	Ingenieur industriel	109 rue de Paris	X	X	
13	CALVIAC	Claude	12/02/1948	Employé	13 rue de Lorraine	X	X	
14	MONTAGNE	Patrick	22/12/1980	Dentiste	5 rue des Acacias	X	X	X
15	PEIFFER	Danielle	28/11/1947	Gérante de société	85 rue de Lanquy	X	X	X
16	CLEMANN	Patrick	10/12/1964	Pâtisier	2 rue Victor Hugo	X	X	X

<b>VILLE DE HERSERANGE - CCID Proposition de membres suppléants</b>								
N°	Nom	Prénom	Date de Naissance	Profession	Adresse du domicile du Commissaire	Nature des impôts dont le commissaire est redevable dans la		
						Taxe d'habitation	Taxe foncière	Contribution foncière
1	RUER	Evelyne	07/11/1956	Assistante administrative	31 allée des Pivaines	X	X	
2	FIDANZA	Philippe	12/06/1962	Ouvrier en électricité	60 avenue du Luxembourg	X	X	
3	HAPPE	Frédéric	30/04/1980	Professeur d'Histoire Géographie	1, rue des Airancos	X	X	
4	SZALEK	Arlotte	22/06/1947	Retraitée	5 rue de Paris	X	X	
5	PRADES	Giovanna	10/07/1958	Sans profession	14 rue de Maubouge	X	X	
6	LIBERATORE	David	07/11/1969	Electricien	100 rue de Paris	X	X	
7	CANNONE	Vincent	28/12/1951	Retraité	40 rue de Paris	X	X	
8	HIMMICHE	Kamel	25/05/1982	Employé en électricité	6 avenue de la Concorde	X	X	
9	ANTOINE	Jean Louis	15/11/1950	Retraité	1 Allée des chalets	X	X	
10	PECOCHIONI	Thierry	21/12/1968	Boulangier-pâtisier	12 rue de Paris	X	X	X
11	TODESCHINI	Gérard	24/08/1955	Gérant de société	57 rue du Haut Mérite	X	X	
12	GRILLO	Jean Louis	06/11/1949	Retraité	12 rue du 11 Novembre	X	X	
13	FOLIGNONI	Patrick	25/12/1963	Infirmier	5 rue du Vieux Château	X	X	X
14	RIVIERE	Alexandre	25/06/1986	Travailleur indépendant en restauration	1 rue de la Ruée	X	X	X
15	DESTREMONT RESANO	Amélie	05/06/1984	Gérante de société	98 Avenue du Luxembourg	X	X	X
16	MORHAIN	Benoit	25/06/1980	Pharmacien	23 Clar de la Ruelle	X	X	X

Il est rappelé que la DGFP nommera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants parmi cette liste.

### 7 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

M. le Maire donne la parole à Mme Tozzo.

Elle informe le Conseil qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial afin de pouvoir remplacer un agent municipal qui part en retraite (ATSEM).

La personne pressentie pour ce remplacement n'est pas titulaire du concours d'ATSEM et ne peut donc être nommée sur le poste qui sera vacant au départ en retraite de l'agent.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création de poste ci-dessus exposée.

## ***8 - Prime exceptionnelle – Personnels ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'urgence sanitaire.***

M. le Maire donne la parole à Mme Pracucci.

Elle informe le Conseil que le décret N°2020/570 du 14/05/2020 permet aux collectivités locales de décider, par délibération, le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la Fonction Publique Territoriale ayant assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Elle précise que les 50 agents de la Ville ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence pour la période du 16/03/2020 au 30/04/2020 ou 04/05/2020, et qu'une partie d'entre eux ont assuré cette continuité de service comme suit :

- Les 2 agents de police qui ont assuré une veille à temps plein dans le cadre du respect du confinement, aux côtés de la police nationale.
- Les 8 agents des services techniques et extérieurs qui sont intervenus, à temps partiel, tout au long du confinement pour garantir la propreté des voiries et espaces publics, et la maintenance de notre patrimoine.
- Les 7 agents des services administratifs et techniques qui ont assuré les permanences téléphoniques et le suivi de l'organisation des services, à raison d'une demi-journée par semaine au moins en présentiel et en télétravail.

M. le Maire propose qu'une prime soit versée à ces agents, comme suit :

- 1 000 € pour les agents de police municipale, soit 2 000 € au total.
- 250 € pour les agents des services techniques et extérieurs, soit 2 000 €
- 200 € pour les agents des services administratifs et techniques, soit 1 400 €.

Mme Michalot propose d'augmenter de 50 € la prime à verser aux agents des services techniques et extérieurs qui ont permis de maintenir la ville propre (masques, ...).

Cette proposition est validée par l'assemblée.

M. le Maire souhaite rendre hommage aux agents de la Ville, qui, aux côtés des élus, ont répondu présents pendant mais également après le déconfinement afin de garantir la reprise des écoles, mais également de tous les services. Il rappelle que depuis le 07/05/2020, tous les agents municipaux ont repris leur poste de travail sur site.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une prime exposée ci-dessus aux agents de la collectivité ayant assuré la continuité des services publics, comme suit :**

- 1 000 € pour les agents de police municipale.
- 300 € pour les agents des services techniques et extérieurs.
- 200 € pour les agents des services administratifs et techniques.

## ***9 - Eglise pentecôtiste Unie du Pays Haut – Remise de Loyers***

M. le Maire donne la parole à M Giardi,

Il informe le Conseil que l'Eglise Pentecôtiste Unie du Pays-Haut loue à la Ville le Petit Salon du Centre Louis Lumière afin d'y organiser ses activités religieuses (activités de culte, d'animations avec les enfants, ...).

L'association a sollicité la Ville afin de pouvoir obtenir une remise de loyer pour les 3 mois de confinement durant lesquels elle n'a pu fonctionner.

Le loyer mensuel pour le local se porte à 301,49 €, soit une demande de remise de 904,47 €.

Pour pouvoir octroyer cette remise, il convient de décider par délibération d'une remise gracieuse et des modalités de la mise en place de celle-ci.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la remise de loyers ci-dessus exposée.**

## 10 - Vente de la parcelle AK 358.

M. le Maire donne la parole à Mme Tozzo.

Par délibération en date du 27/01/2020, il a été décidé de désaffecter de toute affectation diverse municipale et associative, et de déclasser du domaine public la parcelle AK 358, dans le but de la vendre à ADOMA, afin de mener un projet de création d'un espace de stationnement en contrebas de la résidence Le Coteau, dans le cadre du NPNRU (Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain).

Cette délibération a fait suite à une 1<sup>ère</sup> délibération décidant la vente à l'euro symbolique (11/12/2019) ayant été prise sans déclassement ni désaffectation préalable.

Il convient donc de décider, après désaffectation et déclassement de cette parcelle, de la vendre à ADOMA au prix convenu entre les 2 parties, soit 1 €, hors frais, droits et taxes, avec la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicule sur une emprise de 3 mètres de large en limite séparative à droite sur la parcelle AK 359 partant de la rue du Vauzé pour aboutir à la parcelle AK 358 en cession.

Il est proposé au Conseil de se prononcer la cession de la parcelle AK 358, en en définissant le prix et les conditions.

Le Conseil, à l'unanimité, :

- APPROUVE la vente de la parcelle AK 358, d'une contenance de 428 m<sup>2</sup> à ADOMA dans le but de créer une zone de stationnement, au prix de 1 € hors frais, droits et taxes, et frais de division parcellaire.
- DECIDE de la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicule sur une emprise de 3 mètres de large en limite séparative à droite sur la parcelle AK 359 partant de la rue du Vauzé pour aboutir à la parcelle AK 358.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette vente,
- CONFIE les opérations de vente à la SCP Chambaz et Associés – Longwy (Maîtres Sendel-Gaspar, Brunet -Grillot, Nicolay-Groh).

## 11 - SOLOREM – Note de conjoncture 2019.

M. le Maire donne la parole à M. Giardi.

Il donne lecture au Conseil de la note de conjoncture 2019 du Lotissement St Pierre établie par SOLOREM qui a été transmise à chaque conseiller avec la note de synthèse.

Les premières pages de cette note de conjoncture rappellent l'historique de cette opération.

Au regard des dispositions de cette note, SOLOREM propose que la Commune :

- approuve la présente note de conjoncture 2019 et les évolutions des modalités prévisionnelles de financement actualisées de l'opération d'aménagement, et notamment l'intégration d'une participation de la collectivité pour un montant de 73 009 € HT destinée à préserver l'équilibre de l'opération, sous maintien du prix de cession du lot 13 : cette somme serait due par la Ville à SOLOREM sur 3 exercices budgétaires, de 2021 à 2023 (date de fin de l'opération) pour un montant annuel de 24 336 € HT
- autorise SOLOREM à maintenir au montant maximal de 400 000 € sur les années 2020 et 2021 l'enveloppe de crédit-relais pouvant être souscrite auprès de ses organismes financiers, pour soutenir la trésorerie de l'opération, la mobilisation de fonds s'effectuant en fonction des stricts besoins constatés.

M. le Maire précise que le delta de 73 000 € est lié à la baisse du prix des parcelles octroyées conjointement afin de favoriser la commercialisation difficile de l'opération.

Mme Fancello constate qu'il est anormal que la perte soit supportée par la Ville, dans la mesure où, si SOLOREM avait gagné de l'argent, elle n'aurait pas restitué ces sommes à la Ville.

M. le Maire précise que la concession d'aménagement a été rédigé et approuvé dans ces termes et que le travail de commercialisation de SOLOREM, depuis l'arrivée de Monsieur RAMELLI a permis de minimiser ce delta.

La commercialisation n'étant encore pas finalisée, M. le Maire précise que ce delta peut encore baisser.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la note de conjoncture 2019 SOLOREM pour le Lotissement St Pierre.**